



Arbitrages du Ministère de la santé et de la prévention

Appariement des Docteurs Juniors - Orientations générales sur SiiMOP

Suite COPIL national SiiMOP du 19 mai 2022 et du COPIL extraordinaire du 8 juin 2022, vous trouverez ci-dessous les arbitrages, en date du 30 juin 2022, du ministère de la santé et de la prévention:

1. Le calendrier 2022 de l'appariement des Docteurs Juniors

5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

	Choix des étudiants
	Choix des RTS
	Résultats de chaque tour
	Dernier tour

Cette décision a été prise au regard de la volonté partagée de terminer la procédure d'appariement au plus tard au 30 septembre 2022, de la possibilité de moduler le calendrier en cas de besoin et de la montée en charge progressive de la procédure d'appariement (effective depuis septembre 2020).

La DGOS assurera, comme les fois précédentes, un suivi fin du taux de connexion, suivi qui associera le COPIL et les représentants des internes, afin de respecter le calendrier qui pourra être aménagé et allongé de quelques jours si besoin. Dans le cas où le suivi ferait état d'un taux de connexion insuffisant, nous pourrions ajouter des jours supplémentaires.

2. Les stages hors région pour une durée de 6 mois en phase de consolidation pour les docteurs juniors concernés par un choix de poste annuel

Ce régime dérogatoire est **accordé à titre exceptionnel pour la rentrée universitaire 2022.**

3. La levée des contraintes lors de l'algorithme pour l'affectation des docteurs juniors :

Depuis le 1^{er} appariement en septembre 2020, les contraintes sont levées lorsque les responsables des terrains de stages (RTS) ne se sont pas connectés ou n'ont pas fait un nombre suffisant de classement.

Sur proposition de la mission R3C, la **DGOS continuera à valider la levée des contraintes**, le temps notamment de pouvoir sécuriser les adresses e-mail des responsables de terrains de stage. Il nous faudra également, en lien avec la DGESIP, communiquer après des RTS sur la nécessité de se connecter. Un travail sera réalisé avec SiiMOP pour que les RTS reçoivent bien les liens de connexion.

4. Le choix asynchrone pour la procédure dématérialisée de choix des internes en phases socle et d'approfondissement

Ce paramétrage de SiiMOP n'empêchera pas certaines ARS de développer ou d'utiliser leurs propres outils si elles choisissent par exception un mode de choix synchrone.

5. La gestion des décalé(e)s d'un semestre (non d'un an)

Pour la rentrée universitaire 2022, le principe de la gestion des décalé(e)s avec un choix en septembre pour les docteurs juniors qui ont appariement annuel est **maintenu**.

6. Documents du dépôt de candidature du docteur junior

Au cours du COPIL national, un consensus a permis d'acter le dépôt obligatoire par le Docteur Junior de son CV et de sa lettre de motivation lors de sa candidature sur un poste.